

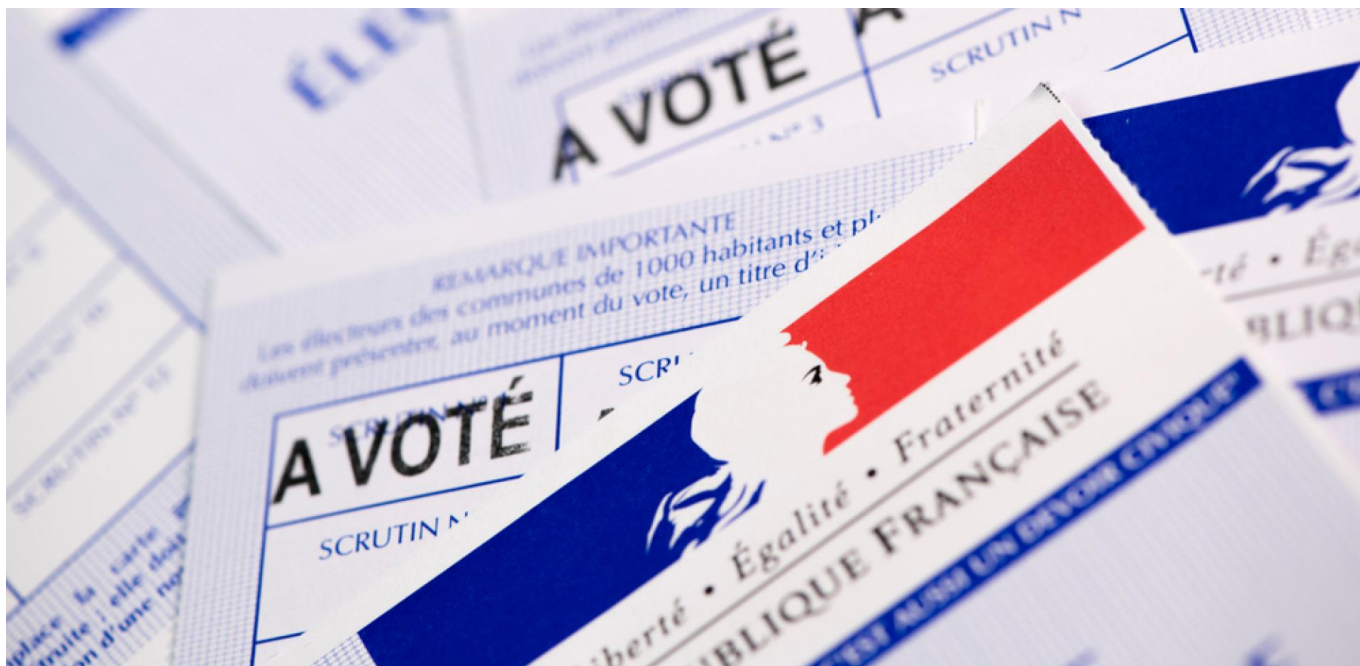


## Inscription sur les listes électorales

Publié sur le site Mairie de Pontault-Combault (<https://www.pontault-combault.fr>)

---

En prévision des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, retrouvez les modalités d'inscription sur les listes électorales.



## Les élections municipales auront lieu :

- **dimanche 15 mars 2026** pour le premier tour ;
- **dimanche 22 mars 2026** pour le second tour.

## I - Vérifier son inscription sur les listes électorales

Vous pouvez vérifier votre inscription, votre bureau de vote et votre situation électorale sur le site [service-public.gouv.fr](https://service-public.gouv.fr) [1] ou auprès de la mairie.

## II - Conditions pour s'inscrire sur les listes électorales

**Pour demander votre inscription sur les listes électorales, vous devez remplir les deux conditions suivantes :**

**1) Avoir le droit de vote :**

- posséder la nationalité française ou, pour les élections municipales, être ressortissant d'un État-membre de l'Union européenne ;
- être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ;
- jouir de vos droits civils et politiques.

## 2) Avoir une attache avec la commune :

Vous devez justifier d'une attache avec la commune au titre de **l'une des situations suivantes** :

- avoir votre domicile principal ; ou résider depuis au moins 6 mois sur la commune
- être **contribuable communal**, depuis **au moins deux ans**
- être gérant d'une société depuis **au moins deux ans**.

## III - Comment s'inscrire sur les listes électorales

### Vous pouvez vous inscrire :

- jusqu'au **mercredi 4 février 2026** inclus pour une inscription **en ligne** ;
- jusqu'au **vendredi 6 février 2026** inclus pour une inscription **en mairie ou en consulat et par courrier** (le cachet de La Poste faisant foi).

## IV - Modalités d'inscription

### Vous pouvez :

- 1) Vous inscrire en ligne sur les listes électorales, sur le site [service-public.gouv.fr](https://service-public.gouv.fr). [2]
- 2) Vous inscrire sur les listes électorales auprès de l'Accueil Citoyens (cour de la Ferme briarde), en vous rendant sur place ou par courrier postal (le cachet de La Poste faisant foi).

## V - Pièces à fournir

### 1) Un justificatif d'identité :

- pour les électeurs français : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou expiré depuis moins de **5 ans** ;
- pour les ressortissants de l'Union européenne : document d'identité ou passeport **en cours de validité**.

### 2) Un justificatif de domicile

### 3) Le formulaire CERFA correspondant à votre situation :

- **cerfa n°12669** pour les électeurs français ;
- **cerfa n°12670\*02** pour les ressortissants de l'Union européenne (élections municipales).

## VI - Jeunes électeurs

Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans et ayant effectué leur **recensement citoyen** sont en principe **inscrits automatiquement** sur les listes électorales. **Il est toutefois recommandé de**

**vérifier leur inscription.**

## VII - Le jour du vote

### Bureaux de vote :

Les bureaux de vote sont ouverts de **8h à 18h (sauf nouvelles directives)**.

Votre bureau de vote est indiqué :

- sur votre **carte électorale** ;
- sur le site [service-public.gouv.fr](https://service-public.gouv.fr) [3] ;
- ou auprès de la mairie.

### Pièces à présenter :

Pour voter, vous devez présenter une **pièce d'identité**. La carte électorale n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée afin de faciliter le déroulement du vote.

## VIII - FAIRE UNE PROCURATION

Si vous n'êtes pas présent dans votre commune de vote le jour du scrutin, **vous pouvez confier une procuration à un autre électeur**.

La démarche peut être effectuée **jusqu'à quelques jours avant le scrutin**, mais il est fortement recommandé d'anticiper.

Le mandataire :

- doit être inscrit sur une liste électorale en France ;
- ne peut détenir qu'un nombre limité de procurations

### Comment faire une procuration ?

**1) En ligne**, via le service *Ma Procuration* sur [service-public.gouv.fr](https://service-public.gouv.fr) [3], avec France Identité

**2) À l'aide du formulaire CERFA**, à déposer auprès d'un commissariat de police, d'une brigade de gendarmerie ou d'un tribunal judiciaire.

Publié le 02 janvier 2026

**URL de la source (modifié le 02/01/2026 - 16:46):** <https://www.pontault-combault.fr/actualites-0/inscription-sur-les-listes-electorales>

### Liens

[1] <https://www.service-public.gouv.fr/>

[2] <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

[3] <http://service-public.gouv.fr>